Les accueils de loisirs de la Communauté Alès Agglomération, et plus particulièrement du secteur de Vézenobres, proposent un service de garde éducatif pour les enfants de 3 à 14 ans.

En cohérence avec leur projet pédagogique, chaque centre offre un ensemble d'activités et sorties adaptées au goût de chacun et répondant aux objectifs ci-après :

- contribuer à l'épanouissement et au bien être des enfants
- offrir des loisirs adaptés à l'âge et au rythme des enfants
- proposer une large palette d'activités en exploitant le potentiel des infrastructures et services d'Alès Agglomération : activités manuelles, ludiques, culturelles, sportives, artistiques

Les enfants sont accueillis et encadrés par des animateurs diplômés.

EN PRATIQUE

Les ALSH du secteur de Vézénobres sont ouverts de la façon suivante :

4 Centres	Périodes d'ouverture	Modalités d'inscription
St CÉSAIRE DE GAUZIGNAN	Les mercredis De 12h à 18h30	Journée ou demie journée
MÉJANNES LES ALÈS	Petites vacances De 7h30 à 18h	À la journée ou à la semaine
NERS	Juillet de 7h30 à 18h	À la semaine
St JEAN DE CEYRARGUES	Juillet et Août de 7h30 à 18h	À la semaine

service communication - ville d'Alès - mars 2015

Accueil du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h à 18h

Pour les sorties et activités sportives : merci de fournir à votre enfant un petit sac à dos, une bouteille d'eau, une tenue de rechange pour les plus petits.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Service Vie des quartiers - animations jeunesse :
04 66 56 43 10 - 04 66 56 11 20 - 06 48 03 16 73





ACCUEILS DE LOISIRS SECTEUR DE VÉZENOBRES

(enfants de 3 à 14 ans)

De vrais loisirs pour vos enfants



Vacances de Printemps

du 13 au 24 avril 2015

PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE





Sur le secteur de Vézénobres, votre enfant dispose, sur l'ensemble de la journée, d'une vaste choix d'activités, d'animations et de sorties. Chaque période se décline autour d'un thème. Les ateliers manuels, les sorties le sport, les jeux (avec des temps plus calmes pour les plus petits) rythment chaque journée.

Thème des mercredis de mars / avril :
Saint-Césaire fait son cinéma

Durant les mercredis de cette période, les enfants participeront à la production d'un film :

- création du scénario, de l'histoire et de l'intrigue
- écriture des dialogues

Les enfants réaliseront entièrement le projet puisqu'ils seront également :

- acteurs
- caméramans

Temps fort !

Projection du film avec une après-midi « Tapis Rouge »

THÈME DES VACANCES DE PRINTEMPS

« EN AVRIL NE TE DÉCOUVRE PAS D'UN FIL »

Au cours de ces vacances de printemps, votre enfant dispose d'un large choix d'activités :

- manuelles : broderie, couture, bracelets brésiliens, ...
- d'expressions : pièce de théâtre, ...
- sportives : jeux collectifs, jeux de la toile d'araignée ...

Temps forts !

- Sortie au musée de la soie, à Saint-Hippolyte-du-Fort
- Sortie baignade au centre nautique le Toboggan, à Alès

EN PRATIQUE

Inscriptions (réservations et paiements)

samedi 28 mars 2015,
de 10h à 12h, à Méjannes les Alès

mode d'emploi

• **Votre enfant a profité des vacances de printemps à Méjannes les Alès :** son dossier est déjà enregistré. Il vous reste à choisir les dates d'inscription pour les vacances et mercredis à venir.

• **Votre enfant n'est jamais venu :** un dossier d'inscription sera à compléter sur place en joignant obligatoirement les photocopies des documents ci-dessous :

- Livret de famille
- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile
- Photo d'identité récente de l'enfant
- Carnet de santé à jour des vaccinations
- Régime d'assurance maladie
- Attestation CAF (quotient familial, numéro allocataire, bon d'aide aux temps libres)
- L'assurance responsabilité civile de votre enfant (nominative extrascolaire)
- Certificat médical permettant la pratique du sport

Pour toute allergie un certificat médical est obligatoire et un protocole d'accueil est exigé à l'inscription. Les enfants ne peuvent être accueillis au sein des ALSH en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas ou la médication ne peut être prise le matin et le soir.